

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 22

Artikel: Notice sur les Sociétés de secours en faveur des militaires blessés et de leurs familles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-334590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 22.

Lausanne, le 17 Novembre 1877.

XXII^e Année

SOMMAIRE. — Sociétés de secours aux militaires blessés. — Munitions d'infanterie. — Guerre d'Orient. — Nouvelles et chronique.

ARMES SPÉCIALES. — Organisation du génie russe. — Cuirasse double. — Société des officiers suisses.

Notice sur les Sociétés de secours en faveur des militaires blessés et de leurs familles (1).

Au commencement de l'année 1860, en présence des événements politiques qui menaçaient l'Europe et dans lesquels plusieurs États, voisins de la Suisse, allaient se trouver engagés, quelques officiers et sous-officiers genevois se réunirent pour poser les bases d'une Société de secours destinée à venir en aide, en dehors des secours officiels, aux militaires blessés et aux familles de ceux qui auraient perdu la vie au service militaire. Cette Société, par le but qu'elle s'était proposée, prit le nom de *Société de Winkelried*, et pour devise et drapeau les paroles du héros de Sempach : *Confédérés! prenez soin de ma femme et de mes enfants!*

La généreuse idée qui venait de surgir rencontra un sympathique accueil auprès des autorités et parmi toute la population; de nombreux dons en fournirent bien vite la preuve au Comité d'initiative; des collectes furent organisées et de nombreux concerts au profit de cette jeune institution lui créèrent un premier capital; puis survinrent les événements de Savoie qui lui donnèrent encore un élan inattendu.

Des délégués se rendirent à Berne auprès de M. Stämpfli, alors président de la Confédération, qui sanctionna l'initiative prise par les fondateurs de la Société et ordonna l'envoi d'une circulaire à tous les gouvernements cantonaux pour attirer leur attention sur l'utilité de cette œuvre philanthropique et les engager à se joindre au Comité fondateur pour étendre sur la Suisse entière les bienfaits que l'on était en droit d'attendre d'une institution comme celle qui venait de naître.

Au mois d'août de la même année la Société fédérale des officiers réunie en assemblée générale à Genève, s'engagea par un vote solennel et à l'unanimité, de prendre sous son patronage la Société de Winkelried.

M. le colonel Audemars, après le banquet qui eut lieu à l'occasion de cette réunion, proposa une collecte en faveur de la caisse de la nouvelle Société; il fut répondu largement à son appel.

(1) Présentée à l'assemblée générale des officiers suisses, à Lausanne, par la Société genevoise de Winkelried, et lue par M. le capitaine-adjutant A. Doret, secrétaire de la dite Société, à Genève, à qui l'on peut s'adresser pour tous renseignements ultérieurs.

Dans le but de s'entendre sur les moyens de généraliser l'œuvre et afin d'agir avec ensemble et accord, une réunion de délégués cantonaux eut lieu à Sempach, le 1^{er} octobre 1860. Cette réunion fut très nombreuse, peut-être même trop nombreuse; la question à l'ordre du jour, ainsi que les statuts de la Société, furent longuement discutés; mais malheureusement l'assemblée se sépara sans avoir pris de décision définitive, s'ajournant à une réunion future, chargeant le Comité fondateur de Genève, de poursuivre son but. Ce comité s'adjoignit comme collaborateurs :

M. le colonel Pestalozzi de Zurich,

M. le commandant Hebler de Berne et

M. le major Lecomte de Lausanne.

Ainsi fut constituée la Commission de Sempach.

Peu après la réunion dont il vient d'être fait mention, notre regretté général Dufour accepta la Présidence du comité de la *Société de Winkelried*, fonctions auxquelles il fut appelé par le Département militaire fédéral; de longs pourparlers eurent lieu entre lui et ce Département, à la suite desquels une commission fut officiellement nommée par les autorités fédérales pour élaborer un projet de statuts. Ce projet devait être présenté aux Chambres, mais il ne le fut jamais, quoique cette question figurât plusieurs fois dans la liste des tractanda.

Les choses ont traîné en longueur et malheureusement cette œuvre d'une utilité incontestable est encore là à attendre l'appui et le développement qu'on lui a tant promis et qui lui ont fait défaut jusqu'à présent pour qu'elle puisse répandre abondamment ses bienfaits sur notre chère Patrie. Cependant les besoins se sont fait sentir; plusieurs sociétés, comme celle de Genève, se créèrent dans quelques cantons. Elles existent, quoique ayant peu d'activité et disposant de faibles capitaux.

Le but que s'étaient proposés les fondateurs de la Société de Winkelried est des plus intéressants; aujourd'hui il mérite d'attirer l'attention de tous les miliciens suisses et surtout de ceux qui placés à leur tête sont chargés de veiller sur eux et sur leurs familles.

A côté des perfectionnements que subit notre armement, des modifications de tous nos règlements d'organisation et de manœuvres, la question des pensions à accorder aux militaires blessés et à leurs familles doit occuper une grande place dans nos préoccupations militaires; elle contribuera peut-être pour une large part, à un moment donné, à soutenir le moral de nos troupes de milices. Que si l'heure du danger sonne, nous soyons tous pénétrés du sentiment que tous ceux que nous laissons derrière nous, ne seront pas abandonnés et que les ressources matérielles ne leur feront pas défaut.

Les fondations suivantes sont affectées aujourd'hui au service des pensions :

1^o Caisse fédérale des pensions,

2^o Fonds Grenus,

3^o Association fédérale de Winkelried,

4^o Sociétés cantonales de Winkelried.

Il existe en outre un fonds, dit Fonds Dufour, destiné spécialement à venir en aide aux instructeurs et à leurs familles; ce fonds est sur le point d'être liquidé, s'il ne l'est déjà.

Quatorze cantons possèdent des Sociétés de secours; ce sont ceux de Zurich, Berne, Lucerne, Obwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin et Genève.

Suivant une brochure publiée l'année dernière, le capital de ces divers fonds se répartit comme suit;

Capital des différentes sociétés cantonales	fr.	263053»77
Capital de la Caisse fédérale des pensions	»	492702»65
Capital du fonds Grenus	»	2421481»29
Capital de l'Association fédérale de Winkelried	»	1048»56
Ensemble	fr.	3178286»27

En supposant que ce capital rapporte en moyenne 4 %, son produit total ne sera que de fr. 127131»45, somme reconnue tout à fait insuffisante si les besoins devenaient plus nombreux.

Les capitaux dont disposent les Sociétés particulières ne s'élèvent qu'à environ fr. 264102»33 produisant à 4 % un revenu annuel de fr. 10564»08, somme insignifiante en présence des demandes. Il faut absolument développer cette partie des secours.

A l'heure qu'il est le chiffre des pensions servies par la Confédération doit dépasser fr. 50,000 par an.

La création, ces dernières années, de nombreuses sociétés de secours pour les militaires blessés et leurs familles, prouve que l'on sent un peu partout la nécessité d'augmenter les moyens dont nous disposons officiellement; car les accidents, loin de diminuer, sont malheureusement plus fréquents. Nos armes à feu ont subi de grands perfectionnements; mais leur maniement demande de plus grandes précautions pour éviter les chances de malheurs; le temps de service a été augmenté et les exercices à feu sont plus fréquents.

En présence des circonstances difficiles que traversent nos populations, le moment n'est-il pas venu de relever la question des pensions militaires, de réunir en un seul corps toutes ces sociétés particulières qui poursuivent le même but, et dont l'union ou plutôt la réunion augmentera la puissance? A leurs délégués de chercher les meilleurs moyens pour obtenir ce résultat et répandre partout les bienfaits que nous en attendons.

Nous nous adressons avec confiance au comité central de la Société fédérale des Officiers, nous reposant sur son patriotisme et convaincus qu'il fera son possible pour activer le développement d'une idée généreuse dont la Société militaire fédérale a accepté le patronage il y a quelques années.

Genève, le 4 août 1877.

Pour le Comité de la *Société genevoise de Winkelried*:

Le Président : J. WURTH, ancien major fédéral.

Le Secrétaire : A. DORET, cap.-adj. de bataillon.

Le Trésorier : ANT. BOURILLON, adj.-sous-officier.